

Grossesse Anne Saurine de Mouthoumet.

AD11 - B3804

Plainte en grossesse.

Du 29e décembre 1711 par devant nous Martin d'Andrieux juge criminel au sénéchal de Limoux.

Marie-Anne Saurine fille de feu Pierre Saurine brassier du lieu de Mouthoumet âgée d'environ 30 ans ouïe moyennant serment par elle prêtée sous les saints Évangiles a promis dire vérité.

Interrogée de qui et contre qui elle se plaint.

Dit que étant dans l'hôpital de la présente ville depuis environ 14 ans le nommé Pierre Mas brassier du lieu du dit Villar son beau-frère serait venu vers la fin du mois d'août dernier pour lui dire que sa soeur avait accouché d'un enfant et qu'il la priaît de vouloir l'aller tenir en baptême avec son frère et la plaignante ayant demandé la permission à Me Salva (...) et directeur du dit hôpital icelui y aurait consenti et serait partie le lendemain avec son dit beau-frère et quoi que le dit Me Salva lui recommanda fortement de revenir bientôt elle y aurait resté jusqu'au mois de septembre alors prochain et toujours dans la maison de son dit beau-frère et en cet espace de temps il l'aurait plusieurs fois caressée et pressée par paroles de se laisser connaître lui disant toujours que s'il lui arrivait quelque chose il lui donnerait toujours de quoi à vivre et que même elles ne risquait rien, à quoi la plaignante consentit environ deux mois après qu'elle fut dans la maison de son beau-frère et l'a connue dans les suites environ quatre ou cinq fois, et la plaignante étant revenue au mois de septembre dernier au dit hôpital aurait reconnu être enceinte des oeuvres de Pierre Mas son beau-frère n'ayant point été connue d'autres, ce qu'elle aurait fait dire au dit Me Salva lequel l'aurait fait revenir par devant nous pour nous rendre la présente audition et l'avons exhortée d'avoir soin de son enfant et que s'il venait à se perdre à son défaut elle serait punie suivant les rigueurs des ordonnances, et lui avons permis d'informer du contenu en la présente plainte.

Exhortée de dire la vérité a dit l'avoir dite.

Lecture faite de son audition y a persisté et n'a su signer.